

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL

SERVICE DU PERSONNEL MEDICAL, ADMINISTRATIF,
BIOMEDICAL ET DU GENIE SANITAIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL

SERVICE OF MEDICAL, ADMINISTRATIVE,
BIOMEDICAL AND SANITARY ENGINEERING STAFF

DECISION N° 0300-- /D/MINSANTE/SG/DRH/SDP/SPMABGS DU 05 MARS 2025
Portant affectation de certains personnels médicaux, en service au Ministère de la Santé Publique.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu Décret N°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État modifié et complété par le Décret N°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
 - Vu la Décret N°2001/145 du 03 juillet 2001 portant Statut Particulier des fonctionnaires des Corps de la Santé Publique;
 - Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le Décret N°2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'État et de la Solde
 - Vu le Décret N°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
 - Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les personnels médicaux dont les noms suivent, en service au Ministère de la Santé Publique, sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, affectés ainsi qu'il suit :

I- HÔPITAUX DE PREMIÈRE CATÉGORIE

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE YAOUNDÉ

Madame **NGEGNI PANGETNA Hortense** épouse **BILONG**, Médecin Biologiste, matricule **07493600**, précédemment en service à l'Hôpital Central de Yaoundé ;

II- HÔPITAUX DE DEUXIÈME CATÉGORIE

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE MAROUA

Monsieur **MELI BAN'HAKA Hervé**, Médecin Cardiologue, matricule **0611281Y**, précédemment en service à l'Hôpital Régional Annexe d'Edéa ;

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE NGAOUNDÉ

Madame **EZANGONO NDO Marthe Mireille** épouse **BAYOLO**, Médecin Cardiologue, matricule **0716603A**, précédemment en service à l'Hôpital de District d'Éfoulan ;

III- SERVICES DÉCONCENTRÉS

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CENTRE

HÔPITAL RÉGIONAL ANNEXE D'AYOS

Madame **MACHEGUEM Michael Ornella** épouse **MBIAMI NJANANG**, Médecin Généraliste, matricule **1171618M**, précédemment en service au Centre Médical d'Arrondissement de Babadjou.



Page 1 sur 2

DISTRICT DE SANTÉ DE NANGA-EBOKO
HÔPITAL DE DISTRICT

Madame **TAMONGUE NGUEGUIM Espérance** épouse **KENFACK**, Médecin Biologiste, matricule **1028829J**, précédemment en service à l'Hôpital de Référence de Sangmélima ;

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU LITTORAL

Monsieur **MENYENE Georges Florent**, Pharmacien, matricule **1112104U**, précédemment affecté au Centre de Santé Intégré de Bonalébé et en service au District de Santé de Loum ;

HÔPITAL RÉGIONAL ANNEXE D'ÉDÉA

Madame **MATCHEIN Nathalie Yolande** épouse **TEUTU TAKUKA**, Médecin Spécialisé en Biologie Clinique, matricule **0748263D**, précédemment en service au Centre Hospitalier Régional de Bafoussam ;

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU SUD-OUEST

DISTRICT DE SANTÉ DE TIKO

HÔPITAL DE DISTRICT

Monsieur **ETANG AGBOR Kelvin**, Médecin Chirurgien, matricule **1034987C**, précédemment en service à l'Hôpital Laquintinie de Douala.

Article 2.- Les intéressés sont tenus de mettre à jour leurs données dans la plateforme accessible via le site web **fichier.minsante.cm** et de rejoindre leur nouveau poste d'affectation dans les quinze (15) jours qui suivent la signature de la présente Décision.

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera. /-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,



Dr MANAOUA MALACHIE